

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005  
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

|                                                              |                                                 |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)      | M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude           |
| M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45) | M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge         |
| M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel                         | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime   |
| Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis                | M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri          |
| M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy                              | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick             |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain                    | M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence   |
| M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques                    | M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre               |
| M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean                         | Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude |
| Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain                         | Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel    |
| M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel                        | Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette        |
| Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA                    | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas        |
| FAILLE Marie Claude                                          | M. PONS Henri à M. QUERON Robert                |
| M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max                            | M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle         |
| M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude                      | Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne          |
| Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique            |                                                 |

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**2ADI - Agence Aquitaine de Développement Industriel - Adhésion de la  
Communauté Urbaine à l'association - Convention - Décision - Désignation -  
Autorisation.**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, en concertation avec l'Etat, les Départements, et les acteurs socio-économiques, et avec l'appui du C.E.S.R. d'Aquitaine, la Région a décidé, par délibération du 18 juin 2001, la création de l'Agence Aquitaine de Développement Industriel (2ADI ).

Ses membres fondateurs, en Assemblée Générale Constitutive du 12 novembre 2001 lui ont donné trois missions :

- une mission principale d'ingénierie de développement dans les filières industrielles stratégiques pour l'Aquitaine,
- une mission visant à favoriser les actions de promotion, de prospection et d'accueil des investisseurs en assurant, notamment, la relation entre l'Agence Française pour les Investissements Internationaux et tous les acteurs concernés,
- une mission de veille stratégique.

Lieu d'élaboration de stratégies communes et de concertation entre les acteurs publics, les industriels aquitains et les acteurs économiques, 2ADI propose à la Communauté Urbaine un partenariat dynamique au profit des entreprises de notre territoire.

Dans ce cadre, 2ADI mettrait à disposition de la CUB et des entreprises ses grandes compétences en matière :

- d'ingénierie du développement dans les filières stratégiques.

Ainsi 2ADI assurerait une parfaite intégration du territoire communautaire dans les actions liées au pôle de compétitivité Aéronautique-Spatial-Défense. De même, 2ADI participerait, dans le cadre du pôle de compétitivité optique-lasers, à la mise en œuvre de projets emblématiques pour l'agglomération bordelaise et notamment la Cité de la photonique. Et, s'agissant du pôle de compétitivité « PROD'INNOV », 2ADI favoriserait l'émergence, au niveau communautaire, d'actions technopolitaines.

- de promotion du territoire et de prospection d'investisseurs étrangers.

En effet, correspondant régional unique de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII), 2ADI pourrait participer à la promotion nationale et internationale des Sites d'Intérêt Métropolitain (SIM).

- de veille stratégique. 2ADI pourrait accompagner notre établissement dans la conception et la mise en œuvre d'outils d'observation et de pilotage du développement économique.

Enfin 2ADI accomplit également une mission d'assistance aux entreprises en difficulté qui peut être pertinente pour des entreprises implantées sur le territoire de la CUB, les interventions de 2ADI portant de fait sur des entreprises situées sur l'ensemble du périmètre géographique de la CUB.

Les statuts de 2ADI prévoient que la direction générale de l'association est confiée à un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Ce Conseil de Surveillance est lui-même composé de quatre Collèges :

- le Collège des membres fondateurs,
- le Collège des entreprises et des organismes financiers,
- le Collège des membres associés,
- le Collège des partenaires socio-économiques.

La Communauté Urbaine de Bordeaux serait représentée au sein du Collège des membres associés.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'adhésion de la Communauté Urbaine à l'Agence Aquitaine de Développement Industriel 2ADI,

- **DESIGNER** M. \_\_\_\_\_ pour représenter notre établissement public au sein du Collège des membres associés, et éventuellement pour siéger au Conseil de Surveillance au titre de ce Collège,

- **AUTORISER** :

- Monsieur le Président, à signer la convention ci-annexée, fixant, notamment, les modalités de versement de la cotisation adhérent de la Communauté Urbaine à 2ADI,

- le versement d'une cotisation annuelle de 49 500 € à compter de 2006 sous réserve du vote des crédits correspondants, ce montant étant ramené pour l'exercice 2005 à 12 375 €.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011, article 6281, sous fonction 900 du budget des exercices considérés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Désignation effectuée

Le groupe des Verts s'abstient

Titulaire : M. Bron

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
2 DÉCEMBRE 2005**

M. JEAN-CHARLES BRON

